

## Séance du Conseil Communal du 02.12.2017

Le Président, Olivier Yersin, ouvre cette dernière séance de l'année par les salutations d'usage, et souhaite la bienvenue à Mme Danièle Lenoir, boursière communale.

Sont présents : 31 conseillers/ères  
La Municipalité  
Mme Danièle Lenoir, boursière

Sont excusés : Le préfet, M. Roland Berdoz  
M. Patrice Morier  
Melle Laurence Sieber

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour envoyé à chaque conseiller est accepté à l'unanimité

1) Procès verbal de la séance du 24 octobre 2017
2) Communications du bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 10/2017 Budget 2018
5) Préavis no 11/2017 Adoption du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
6) Préavis no 12/2017 Adoption du règlement communal sur la distribution de l'eau
7) Préavis no 13/2017 Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Pré de la Gare »
8) Divers et propositions individuelles

### 1) Procès verbal de la séance du 24 octobre 17

Personne n'en demande sa lecture, par contre Mme S. Graf demande une correction, étant donné que sa proposition d'ajouter un animal en bronze comme élément décoratif sur la place de la gare n'y figure pas.

La secrétaire en prend bonne note et une correction du procès-verbal sera faite.

Ce procès verbal est accepté à l'unanimité

### 2) Communications du bureau

Le président nous lit la lettre de démission de M. Lionel Feurer.

Son activité professionnelle ainsi que certains autres engagements ne lui permettent plus de consacrer du temps pour la Commune.

Un nouveau conseiller sera assermenté lors de la première séance du printemps.

Le président demande aux conseillers qui partageront le repas de midi de bien vouloir lever la main.

Ce sont donc 32 personnes qui partageront un moment d'amitié à l'issue de ce conseil.

### **3) Communications de la Municipalité**

#### M. André Reichenbach, syndic

Il nous lit une lettre de la Commune de Château d'Oex, prévoyant un rapprochement fort de Pays d'Enhaut Région et Pays d'Enhaut Tourisme.

En effet, M. François Margot, conseiller régional de Pays d'Enhaut Région depuis 30 ans, (mandat qu'il occupait à 40%) ayant donné sa démission pour le 31 décembre 2017, il a été difficile de trouver, dans un engagement à temps partiel, une personne qui réponde à la fois au profil requis tout en connaissant parfaitement la région et les enjeux d'avenir.

Ce processus a mis en lumière la complémentarité et le potentiel de coopération accru entre Pays d'Enhaut Région et Pays d'Enhaut Tourisme.

En effet, les 2 structures ont des stratégies très complémentaires, l'une ayant pour objectif prioritaire le développement de l'offre et l'autre la promotion, la communication et la mise en marché. Les rapprocher prend donc tout son sens lorsqu'on recherche synergie et efficacité.

Le comité considère qu'avec Mme Eveline Charrière, déléguée à la promotion économique à 60%, qui n'a pas fait acte de candidature, et Mme Dorine Morier, secrétaire comptable sur mandat, le secrétariat régional est aujourd'hui une petite entité professionnelle saine.

Suite à la consultation de Pays d'Enhaut Région, Pays d'Enhaut Tourisme, du service cantonal de la promotion économique et du commerce (SPECo), des municipalités et des principaux intéressés, il a été décidé de s'engager sur la voie du rapprochement.

Dans un premier temps, Pays d'Enhaut Région va mandater Pays d'Enhaut Tourisme pour que son directeur Frédéric Delachaux puisse assumer la direction de Pays d'Enhaut Région en lui consacrant 20% de son activité professionnelle. Le projet de regroupement sera conduit parallèlement ; les comités des 2 organisations au sein desquelles sont représentées les 3 communes apportent leurs réflexions à cette phase.

Les membres et partenaires des 2 associations seront invités à des séances d'information dans le courant du printemps.

Mr. Lionel Eperon, chef de service du SPECo, a annoncé sa disponibilité afin de participer à l'une ou l'autre d'entre elles, puisqu'il soutient avec intérêt Frédéric Delachaux et Eveline Charrière qui ont des compétences reconnues.

#### Mme Sonia Lang

Le conseil de paroisse de l'église protestante fait actuellement un sondage sur ses activités, et chacun peut répondre à ce dernier on-line sur le site de la paroisse.

#### M. Maurin Schwitzguébel

Il a été nécessaire d'intervenir sur le réseau d'eau au Pont-de-Pierre.

Concernant l'alimentation d'un nouveau chalet.

La conduite dessinée sur les plans était insuffisante, et il a été nécessaire d'intervenir afin de pouvoir alimenter ce chalet.

Dans le même temps, la Municipalité a contacté le service du feu, car il était judicieux de placer une borne hydrante, plus bas que le terrain de pétanque, pour les manifestations qui ont lieu à la grande-salle.

Il semblerait que celle placée derrière le collège n'était pas fort pratique avec le parking plein de voitures.

#### M. Rodolphe Turrian

Il annonce qu'au Château, la piste de ski de fond sera raccourcie.

Au lieu dit L'Ougette, la piste allait jusqu'à la Step, mais désormais, pour des raisons techniques, le propriétaire ne met plus son terrain à disposition puisque maintenant il leur est imposé de sortir le bétail plusieurs fois par mois pendant l'hiver.

Il profite de l'occasion pour remercier les autres propriétaires qui laisse l'accès.

#### Mme Annie Schwitzguébel

Elle annonce une séance d'information sur le PPA « L'Ougette » qui aura lieu à la salle du conseil le lundi 11 décembre prochain.

Elle fait également savoir qu'une rencontre a eu lieu avec les sociétés locales en vue des travaux de la grand-salle.

Lors de la dernière séance du conseil, M. Blatti avait demandé de regarder un marronnier à proximité du terrain de pétanque qui lui semblait mal en point.

Il a en effet été décidé de couper cet arbre qui pouvait être considéré comme dangereux puisque situé dans la cour d'école.

#### **4) Préavis no 10/2017 Budget 2018**

La rapporteuse, Melle M. Sumi, informe que la commission de gestion s'est réunie les 6, 15 et 20 novembre, afin d'étudier les comptes.

Lors de la séance du 15 novembre, Mme D. Lenoir, boursière communale, était présente, afin de lui poser les questions résultantes de l'étude du budget.

Mme Lenoir a également fait une présentation complète et détaillée de la péréquation et de la facture sociale

Les comptes sont passés page par page, avec les interventions de la rapporteuse pour la commission de gestion.

M. C. Karlen s'étonne de la différence de budget 2018 par rapport à 2017 en ce qui concerne le point 1110.3011 traitements personnel administratif et d'exploitation.

Mme Genillard informe que, d'une part le responsable de la voirie prendra sa retraite dans le courant de l'année 2018, il des donc prévu d'engager un employé en début d'année, ce qui générera un double salaire sur une certaine période.

Un mandat avait été donné à M. Riond pour assurer le service technique et une gestion globale du service de voirie et de conciergerie. Ce mandat a coûté relativement cher et représente un nombre d'heures très important, raison pour laquelle il est prévu actuellement d'engager cette personne supplémentaire.

Il y a également un 40% d'une activité administrative qui a été mise en soutien du service technique pour assurer ce qui est de la gestion des heures et gestion des bâtiments au niveau administratifs.

En ce qui concerne les remontées mécaniques, M. P. Oesch s'étonne qu'on alloue une somme de fr. 732'000.- par année à la BDG.

André Reichenbach répond qu'en fait on rembourse nos emprunts. Il rappelle qu'il y a quelques années en arrière on avait adopté un crédit de 5 millions qu'il faut maintenant remboursé.

Dans les charges diverses, en particulier entretien divers bâtiments communaux, M. P. Oesch aimerait savoir dans les grandes lignes ce qui représente une somme de fr. 180'000.-

Mme Annie Schwitzguébel répond que divers travaux intérieurs doivent être effectués au chalet de l'Arbalète, ainsi que du crépi, peinture cage d'escalier et soubassement extérieur, moquette cage d'escalier, changement d'extincteurs et contrôle poste incendie.

Elle donne également une précision sur le site de Plans Praz :

Cette décharge n'est plus utilisée. S'il y a des mouvements sur ce site c'est uniquement pour enlever des matériaux appartenant à la commune (gravier, surplus des ruisseaux)

Les 2 variantes dont parle la Commission de gestion :

La Municipalité fait chiffrer actuellement le montant d'une remise en état pour que ce terrain redevienne agricole sur la base des données des différents services du canton.

L'autre variante serait l'éventualité d'utiliser cet endroit comme place à bois. Cela s'inscrit dans le cadre d'une étude globale prise en charge par DGE Forêt sur le besoin de dessertes et places à bois au Pays d'Enhaut.

En conclusion la commission préconise une prudence et un contrôle rigoureux des dépenses à venir, et prie donc le Conseil Communal d'accepter le budget 2018.

- **Accepter le budget 2018 tel que présenté par la Municipalité**

*Est accepté à l'unanimité*

Mme Michèle Genillard remercie le conseil d'avoir accepté ce préavis, elle aurait souhaité présenter un budget avec des chiffres positifs et non pas un déficit annoncé.

La remarque de la commission de gestion demandant d'être prudent avec les dépenses sera naturellement prise en compte, mais elle fait également remarquer que les plus gros postes du budget sont des postes où la Municipalité n'a aucune influence. (la péréquation, la facture sociale, etc...).

Elle espère que la rentrée d'impôts sera bonne, il n'a pas encore été possible de déterminer à ce jour le résultat de l'augmentation qui a été appliquée l'année dernière.

#### **5) Préavis no 11/2017 Adoption du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux**

Suite à la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux, la Confédération prélève, depuis 2016, une taxe fédérale sur les eaux usées, laquelle se monte à maximum CHF 9.00 par habitant raccordé. Les recettes y relatives contribueront à financer les investissements initiaux pour assurer une réduction des micropolluants dans les stations d'épuration.

Un nouvel article a donc été inséré dans la Loi fédérale sur la protection des eaux lequel prévoit notamment que les détenteurs de STEP imputent la taxe à ceux qui sont à l'origine de la mesure, à savoir les personnes raccordées.

Afin de pouvoir percevoir cette taxe, notre règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux, datant de 1998 devait être modifié. La municipalité a donc décidé de revoir l'ensemble de ce document en se basant sur le règlement type du canton.

Dans son rapport, la commission des routes et infrastructures aimerait relever que la commune va de l'avant dans les travaux de mise en séparatif de son réseau de canalisations. Les adaptations sont en général des modifications de termes juridiques. Les modifications essentielles sont les suivantes :

- Le règlement est adapté selon la nouvelle loi fédérale
- La taxe unique de raccordement sera de moitié si un propriétaire n'est raccordé qu'à une canalisation. Soit de fr. 150.-/équivalent au lieu de fr. 300.-
- La taxe maximum d'entretien EC/EU passe de fr 40.- à fr. 50.-

La remarque suivante est à relever :

La commission pense que les schémas annexés tels que dessinés peuvent porter confusion à l'article 27 où il est mentionné que le raccordement de l'équipement privé doit s'effectuer, sur les canalisations publiques, dans les chambres de visite.

Après réflexion sur l'article 26, alinéa 3, la commission propose l'amendement suivant :

**Le diamètre minimum est de 15cm pour les eaux usées et de 15 cm pour les eaux claires. Un diamètre de 125 mm peut toutefois être admis pour un raccordement individuel.**

Avant de passer au vote, M. Maurin Schwitzguébel, souhaite revenir le l'amendement proposé par la commission :

Ce dernier a été soumis au juriste du canton ainsi qu'à l'ingénieur, il est conforme et peut sans autre rentrer dans ce règlement.

- **Accepter l'amendement tel que présenté par la commission des routes et des infrastructures**

*Est accepté à l'unanimité*

- **Adopter le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux tel qu'amendé**

*Est accepté à l'unanimité*

#### **6) Préavis no 12/2017 Adoption du règlement communal sur la distribution de l'eau**

Suite à la modification de la loi cantonale sur la distribution de l'eau, les communes ont été priées d'adapter leurs règlements communaux.

Les modifications apportées ont notamment pour but d'adapter ce texte aux droits supérieurs, à savoir cantonal et fédéral, notamment en raison de l'évolution de la terminologie.

La commission des routes et infrastructures aimerait relever que la commune a un réseau d'eau potable bien entretenu.

Les adaptations sont en général des modifications de termes juridiques, dont voici les essentielles :

- Le règlement est adapté selon la nouvelle loi cantonale
- Pour éviter des frais supplémentaires en cas de travaux sur les conduites, la Municipalité a ajouté le point no2 à l'article 23.

*Art. 23 point 2 : en cas d'interventions sur les installations publiques sur une propriété privée, les coûts supplémentaires engendrés par des aménagements ou plantations ultérieurs situés sur les dites installations seront à la charge du propriétaire.*

M. J.-A. Lenoir demande si il n'y a pas un article qui interdit de faire des plantations où passe une conduite

Maurin Schwitzguébel répond qu'il n'y a pas d'article qui l'interdit, mais justement qu'il est t possible d'insérer des alinéas comme ci-dessus.

- **Adopter le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau**

*Est accepté à l'unanimité*

## **7) Préavis no 13/2017 Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Pré de la Gare »**

Cela fait maintenant 8 ans que la planification du secteur «Pré de la Gare » a débuté, restée sans suite jusqu'en 2014, date à laquelle Red Mointain Valrose SA acquiert les parcelles à l'ouest de la zone et relance la Municipalité pour affecter ce secteur en zone d'activité touristique.

Red Mointain Valrose SA aimerait réaliser un projet architectural porteur d'un nouvel élan dans la diversification touristique 4 saisons pour dynamiser l'offre touristique de notre village.

La planification du Plan partiel d'affectation, son règlement et la constitution d'une servitude publique à pied, fixent les règles d'aménagements du secteur, s'agissant des éléments bâtis et/ou non-bâtis, de l'accès des véhicules, stationnements et mobilité douce. La surface constructible de cette zone à d'ores et déjà été compensée avec le PPA « Pra Lieu » (adopté le 11.10.2016 en séance du Conseil).

Le plan partiel d'affectation, son règlement et la constitution d'une servitude publique à pied ont été soumis à l'enquête publique du 30 septembre au 29 octobre 2017 sans susciter aucune opposition.

La commission d'urbanisme, au vu des points ci-dessus, ne peut que soutenir l'affectation du PPA « Pré de la Gare » en zone d'activité touristique et constate avec plaisir le développement d'une nouvelle zone névralgique autour de la gare.

**Adopter le plan partiel d'affectation « Pré de la Gare » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 30 septembre au 29 octobre 2017.**

*Est accepté à l'unanimité*

## **8) Divers et propositions individuelles**

M. S. Von Siebenthal , président de la commission des routes, annonce que suite à la démission de M. L. Feurer qui était membre de cette commission il s'est approché de M. Daniel Favre-Perrod qui accepterait cette tâche.

Le conseil ne faisant aucune objection M. D. Favre-Perrod est membre de la dite commission. La commune a fait l'acquisition d'une petite parcelle à l'ouest de l'église en vue d'un futur aménagement, et M. C. Karlen, souhaite savoir ce qu'il en advient.

Maurin Schwitzguébel répond que cette parcelle a été étudiée, mais que actuellement elle n'est pas prioritaire dans les projets municipaux. Ce sera repris ultérieurement, lorsque les finances le permettront.

M. C. Rayroud a eu bruit que la Commune de Rougemont avait envoyé une lettre chargée à la Commune de Château d'Oex concernant le « Yetipass ».

André Reichenbach corrige en disant que la Municipalité souhaitait une information puisque les 3 municipalités avaient pris une position claire par rapport aux remontées mécaniques disant qu'elles ne supporteraient plus le domaine skiable de la Bray. Cette montagne resterait un domaine touristique, mais sans remontées mécaniques.

Suite à la réouverture de la Bray, une lettre a été envoyée par les Communes de Rossinière et Rougemont à Château d'Oex, afin de savoir si ils maintenaient leur position.

La décision reste inchangée, les 3 Municipalités ne financent aucunement la Bray.

M. S. Von siebenthal demande quel est le problème avec l'éclairage public de la place du collège qui ne fonctionne pas.

M. Rodolphe Turrian prend note, il n'est pas au courant.

M. P. Oesch félicite la Municipalité mais surtout l'entreprise qui a confectionné le banc, qu'il est content de retrouver sous le vénérable marronnier de la place du village.

M. H.-U. Mösching demande pourquoi la benne à papier sur la place de la gare a été changée, car il faut prendre son élan pour y lancer son papier tant elle est haute.

Mme Annie Schwitzguébel est au courant du problème et a demandé à l'entreprise qui amène ces dernières de placer à chaque fois la même.

M. J.-A. Lenoir a été visité la Satom, il a trouvé très intéressant, mais déplore le manque d'intérêt des gens de Rougemont.

Les déchets sont bien traités, mais il regrette que pour les déchets verts le Pays d'Enhaut ne s'oriente pas plutôt sur Grandvillard, qui serait plus près et donc moins coûteux.

Mme Annie Schwitzguébel répond que le DECHPE sait qu'il y a cette centrale de biogaz à Grandvillard, Vanils Energies SA. Ils sont allés la visiter et sont en contact avec les exploitants.

Ce même conseiller trouve désolant, que la Brasserie de l'Ours n'ait pas honoré les repas des écoliers pendant une semaine, parce que pour eux c'était les vacances.

Mme Michèle Genillard, membre ASIPE, lui répond que ces repas ont été proposés par la Brasserie de l'Ours à l'hôtel de Ville, à titre strictement privé et que l'école n'a rien à voir avec cela.

Mr. Lenoir a également entendu dans un sondage qu'il y avait 7% d'enfants dans la précarité, et aimerait savoir si dans le cadre scolaire il y a un moyen de détecter cela.

Mme Genillard lui répond que les enseignants sont sensibilisés à ce genre de problèmes et qu'il y a également le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, des psychologues ... il y a donc une structure qui permet d'intervenir si un cas devait se présenter.

Mr. Lenoir toujours ... a appris qu'un déneigeur de Rougemont n'avait pas été rengagé par la Commune puisque son véhicule était porteur de plaques vertes.

M. Rodolphe Turrian lui répond que la Commune a décidé d'engager des entreprises pour le déneigement, et non plus des véhicules privés.

Mme Sarah De Siebenthal avait appris lors d'une séance scolaire, que des casiers seraient mis à disposition pour les enfants qui n'ont pas de classes fixes et qui doivent avoir tout leur matériel dans le sac d'école.

Elle trouve que ces sacs sont vraiment lourds et demande ce qu'il en est.

Mme Michèle Genillard répond que cette annonce n'est jamais arrivée jusqu'à elle, et que donc elle va se renseigner.

M. Guy Saugy demande des précisions sur la place de travail à responsabilité qui a été créée à la Commune.

M. Maurin Schwitzguébel répond que cette candidature n'est pas encore déterminée et que c'est pour cette raison que rien n'a encore été annoncé.

Cela fait une année qu'une place au service technique a été créée et la Municipalité se rend compte qu'il n'est pas possible pour M. Riond (responsable du service des eaux) d'assumer ces 2 fonctions.

La Municipalité s'est donc tournée vers le service de la voirie pour gérer cette place et là aussi ce n'est pas facile. En effet, M. Brügger a eu quelques soucis de santé et c'est M. Gerber qui a repris la place de chef de voirie ... ce dernier organise le travail, mais ne s'occupe pas de l'administratif.

Le but de cette activité, sera donc de gérer 50% de la voirie et 50% le service de conciergerie. Il y a des rapports à faire, des heures à gérer, la commune est propriétaire de plusieurs chalets, cela signifie des téléphones qui arrivent, de la gestion à faire, que le bureau communal ne peut pas prendre en charge.

M. J.-A. Lenoir participe de manière régulière aux séances du 6 à 7, organisées par le Parc Régional Pays d'Enhaut, il trouve ces séances fort intéressantes car elles font connaître les produits régionaux ... mais là aussi il trouve que les gens de Rougemont se font trop discret. Il informe également qu'un panier a été déposé à l'entrée de la salle, afin de récolter des dons pour le Téléthon qui cette année n'a pas lieu en même temps que notre séance.

Cette collecte sera transmise au service du feu.

M. C. Karlen souhaite que lorsque une séance d'information est organisée par la Commune un mail soit envoyé à chaque conseiller.

M. M. Mourelle n'a pas très bien compris les diverses offres pour les abonnements de ski (magicPass, BDG ...) et souhaite savoir si le parking de la Videmanette sera payant cet hiver.

M. André Reichenbach le rassure, le parking sera toujours gratuit ... pour les abonnements de ski, il ne peut rien expliquer puisque ces offres sont privées et que les Communes n'ont aucun pouvoir décisionnel.

Par contre il est bien conscient que pour notre seule région, il faut presque avoir 2 abonnements ...

M. G. Saugy a reçu une information des écoles pour les élèves de dernière année, afin de visiter le gymnase de Burier.

Il y a un gymnase à Gstaad, son directeur a pris plusieurs fois contact avec la direction des écoles du Pays d'Enhaut, afin d'organiser une séance d'information.

Demande qui lui a chaque fois été refusée. M. Saugy souhaite savoir si cela vient du canton, de l'ASIPE ou de la directrice elle-même.

Mme Genillard apprend encore une nouvelle chose, puisque cette information ne lui est jamais parvenue (ASIPE). Elle se renseignera.

Pour terminer cette séance M. André Reichenbach tient à relever l'excellente collaboration avec le bureau du Conseil, les différentes commissions, ainsi que chaque conseiller.

Nous devons travailler ensemble, tirer tous à la même corde, afin d'assurer un bon fonctionnement de notre Commune mais il préfère dire un bon développement.

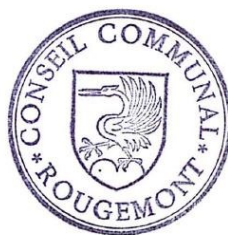
Il remercie chacun pour l'engagement apporté et au nom de toute la Municipalité souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Il est 10 heures 20 lorsque le président invite chacun au repas à l'hôtel de Commune.

Le Président du Conseil



Olivier Yersin



La secrétaire du Conseil



Christine Yersin